Image not found or type unknown

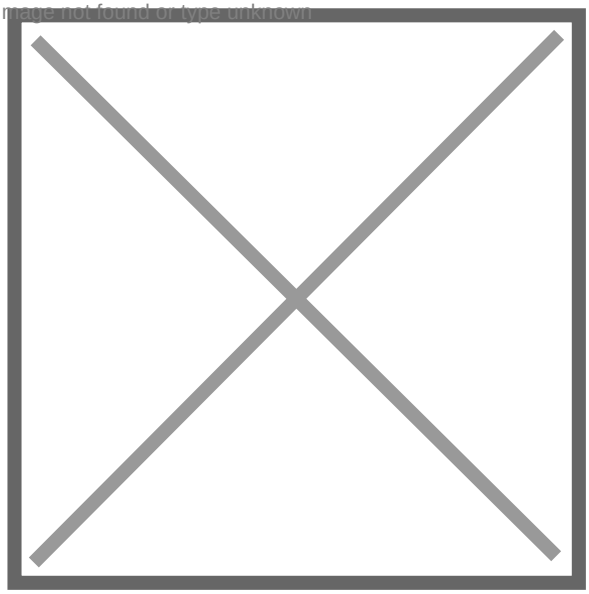

Accident de travail faute inexcusable de l employeur

Par **Gaetanmatteo**, le **15/07/2012** à **11:40**

Bonjour,
J ai été victime le 19 janvier 2011 d un accident de travail.
Je me suis fait rouler sur le pierd par un camion de 15 tonnes de l entreprise Strauss (sous traitant de la société pour laquelle je travaille).
Fracture tibia péroné opération par enclouage broches et tout ce que ça peut comporter une année et demi d arrêt j ai repris le travail le 02 mai et j ai fait une rechute le 21 juin jusqu au 07 juillet le rapport des médecins déclare une cheville hors service
J ai été un sportif professionnel et je pratique tjrs ce sport avec envie
Je pensais avoir les faveurs de mon entreprise en me faisant passer des formations et être de moins en moins sur le terrain
Je constate une légère pression morale de mon entreprise sur moi vu les comptes rendus adressés au médecin du travail qui les a plutôt contestés
En ce qui me concerne je suis déterminé à trainer mon entreprise devant les tribunaux pour faute grave
Ils étaient sensé mettre un homme trafic pour mieux diriger les camions et éviter les accidents
Et faire du chantage à mon entreprise pour une formation c est clair ce ne serait pas sérieux de ma part et à chaque mois de avril on envoie des souhaits de formations à l entreprise
J espère avoir une réponse favorable
Merci

Par **edith1034**, le **15/07/2012** à **11:53**

attention il faut agir vite et vous ne pourrai pas toucher à nouveau ce que la sécurité sociale vous a déjà versé

pour tout savoir sur la faute inexcusable de l'employeur allez sous cette rubrique à

http://www.fbls.net/CDIARRET.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés